

Association



13 rue Jean et Joséphine Peyri

69120 VAULX-EN-VELIN

06.87.42.80.12

president@avvv.fr

Site: www.avvv.fr

Madame l'Adjointe au handicap, Eliane Da Costa
Mairie de Vaulx-en-Velin
Place de la Nation
69120 VAULX-EN-VELIN

Vaulx-en-Velin, le 4 avril 2016.

Objet : projet de construction angle Rues Chevallier – Rougé.

Madame l'Adjointe au Maire,

Vous trouverez en pièce jointe la copie du courrier que nous adressons ce jour à M Gomez au sujet d'un projet de construction pour lequel la Métropole a validé une largeur de trottoir de 20 cm.

Si comme nous, vous pensez invraisemblable qu'une telle réalisation soit viable pour les personnes handicapées et en particulier celles en chaises roulantes, nous comptons sur votre action auprès de votre collègue et des services concernés pour que cette réalisation soit interdite.

Dans cette attente,

Veillez recevoir, Madame l'Adjointe au Maire, nos salutations les meilleures.

Maurice Morel
Président

13 rue Jean et Joséphine Peyri

69120 VAULX-EN-VELIN

06.87.42.80.12

president@avvv.fr

Site: www.avvv.fr

Monsieur l'Adjoint à l'urbanisme,
Conseiller Communautaire, Stéphane Gomez
Mairie de Vaulx-en-Velin
Place de la Nation
69120 VAULX-EN-VELIN

Vaulx-en-Velin, le 4 avril 2016.

Objet : projet de construction angle Rues Chevallier – Rougé.

Monsieur l'Adjoint au Maire,

Nous revenons vers vous relativement au projet de construction à l'angle des rues Chevallier et Rougé suite à notre courrier de janvier dernier et votre réponse du 4 mars dernier.

Nous avons bien noté l'ensemble de vos réponses qui sont loin de nous rassurer.

Nous continuons à être assurés que la bonne intégration de ce projet dans son environnement (en particulier sur ses parties Nord, Est et Sud, où il n'y a que des maisons individuelles), est impossible.

Vous nous indiquez aussi que ce projet comportera en réalité 45 places de stationnement pour 42 logements ; sachant que la réglementation impose 8 places réservées aux visiteurs ce sont 37 places qui seront disponibles pour les futurs habitants soit 0.9 places par logement quand on sait que le minimum assurant un bon fonctionnement est 1.5 places par logement cela signifie qu'il faudrait 63 places de parking pour ce projet dans un secteur plus très tendu.

Enfin concernant la future largeur de trottoir (20 cm !) vous nous indiquez que « le service voirie de la métropole a donné un avis favorable ». Nous sommes inquiets de cet avis qui contrevient aux règles du Grand Lyon (trottoir mini 1.2 m, largeur normale 2 m – source « Référentiel conception et gestion des espaces publics – 2010 ») et de bon fonctionnement de la ville. Nous vous saurions gré d'intervenir, en tant que Conseiller Communautaire, auprès des services concernés afin de :

- comprendre les raisons de l'erreur sur l'avis donné,
- faire corriger cet avis technique.

Dans cette attente,

Veillez recevoir, Monsieur l'adjoint au Maire et Conseiller Communautaire, nos salutations les meilleures.

Maurice Morel
Président



Copie : Monsieur le Maire / Madame l'Adjointe au handicap / Madame l'Adjointe aux Travaux.